



CHAMPIONNAT NATIONAL

Un seul formulaire par abonnement

COORDONNEES DU OU DES PORTEURS DE CARTES

Mme M Mlle

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Portable : E mail :

Souhaite recevoir les InfoMatch

Souhaite recevoir la Newsletter

ABONNEMENT

Classique : Plein Tarif Tarif réduit

Tribune : Honneur Pair/Impair Réservé B et C Tribune Crédit Mutuel Tribune A Populaire

Secteur :Rang :Place :

Chéquier
OU
 Carte

Formule Jeune (sur justificatif) :

Tribune : Tribune A Réservé B et C

Secteur :Rang :Place :

Formule Famille (l'abonné principal est le signataire du formulaire d'abonnement) :

Nom : Prénom : Hon Pair et Impair Rés B et C Tribune CM
Indiquer le nom du 2^e adulte (50% de réduction) Rang :Place :

Nom : Prénom : Hon Pair et Impair Rés B et C Tribune CM
Indiquer le nom du 3^e adulte (50% de réduction) Rang :Place :

Nom : Prénom : Hon Pair et Impair Rés B et C Tribune CM
Indiquer le nom du 3^e adulte (50% de réduction) Rang :Place :

REGLEMENT

Formule	Tribune	Quantité	Prix unitaire en €	Prix total en €
			Montant total	

Mode de paiement :

Chèque Bancaire à l'ordre du Stade Lavallois MFC

Espèces

Carte Bancaire ___/___/___/___ Date de validité : ___/___ Cryptogramme : ___

Je déclare avoir pris connaissance des Conditions Générales d'Abonnement et les avoir acceptées.

Fait le...../...../..... à

Signature

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ABONNEMENT DU STADE LAVALLOIS MFC

1 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les présentes conditions générales s'appliquent à tous les abonnements souscrits auprès du STADE LAVALLOIS MFC pour assister aux matchs de l'équipe première du STADE LAVALLOIS MFC organisés au Stade Francis Le Basser, à l'occasion du Championnat National. Ces conditions générales constituent les conditions essentielles et déterminantes de tout abonnement. La signature du formulaire de l'abonnement et/ou l'utilisation de la carte d'abonnement emporte acceptation sans réserve des présentes conditions générales. En conséquence, le signataire de l'abonnement, dénommé le PAYEUR, s'engage à communiquer les conditions générales dans leur intégralité à tout tiers désigné dans le formulaire comme ABONNÉ et/ou tout PORTEUR de la carte et à les informer que le fait d'être ABONNÉ et/ou PORTEUR de la carte emporte de leur part l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales. Toute autre condition en contradiction avec les présentes conditions générales ne sera prise en compte que si elle est expressément acceptée de manière écrite par le STADE LAVALLOIS MFC. Le fait pour le STADE LAVALLOIS MFC de ne pas se prévaloir à un moment quelconque d'une prérogative reconnue par les présentes conditions générales ne saurait être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de ladite prérogative. Chacune des stipulations des présentes conditions générales s'appliquera dans toute la mesure autorisée par la loi et la nullité en tout ou partie d'une clause serait sans influence sur le reste de cette clause et l'ensemble des autres clauses des présentes conditions générales.

2 - MODALITÉS DE SOUSCRIPTION D'UN ABONNEMENT

La souscription d'un abonnement pour une saison du Championnat National se fait avant le début du Championnat National, ou pendant, en fonction des conditions définies pour la saison. L'abonnement s'effectue au moyen du formulaire d'abonnement établi par le STADE LAVALLOIS MFC, qui peut être obtenu par téléphone auprès du numéro 02 43 53 97 05 accompagné du règlement du prix, dûment daté et signé, à l'adresse suivante : STADE LAVALLOIS MFC, Service Billetterie, 16 place Henri Bisson, 53000 LAVAL.

3 - CARTE ET COUPONS D'ACCÈS

Il est remis à chaque ABONNÉ une carte conçue pour permettre l'accès de ce dernier au Stade Francis Le Basser pendant toute la période d'abonnement. Il est rappelé que le STADE LAVALLOIS MFC conserve la propriété de cette carte. Chaque ABONNÉ pourra prêter sa carte à toute personne relevant de la même catégorie tarifaire que le dit ABONNÉ. Pour autant, chaque ABONNÉ est responsable de tout usage de sa carte et des risques que celle-ci pourrait subir ou occasionner, pour quelque cause que ce soit, jusqu'à la mise hors service de la dite carte par le STADE LAVALLOIS MFC. Aussi, l'ABONNÉ s'engage à retourner à ses frais au STADE LAVALLOIS MFC toute carte défectueuse. En cas de perte ou de vol de sa carte, chaque ABONNÉ sera tenu d'en informer immédiatement par tout moyen le STADE LAVALLOIS MFC afin que cette carte d'accès soit mise hors service et confirmer le dit vol ou la dite perte auprès du STADE LAVALLOIS MFC sous 48 heures par lettre recommandée avec accusé de réception. L'ABONNÉ devra joindre à sa lettre un chèque d'un montant défini dans les conditions tarifaires en cours, pour les frais d'émission et d'expédition d'une nouvelle carte. En cas de contestation sur la date de mise hors service, celle-ci sera réputée avoir été effectuée à la date de réception de la lettre recommandée par le STADE LAVALLOIS MFC. L'abonnement sera remis en service par l'émission par le STADE LAVALLOIS MFC d'une nouvelle carte expédiée par courrier dans les meilleurs délais à compter de la réception et de l'encaissement du chèque, à l'adresse de l'ABONNÉ. Le STADE LAVALLOIS MFC s'efforcera dans la mesure du possible d'attribuer à l'ABONNÉ son ancien numéro. En tout état de cause, le STADE LAVALLOIS MFC ne saurait être tenu pour responsable des conséquences d'une déclaration de perte ou de vol non fondée. L'ABONNÉ ne pourra en aucun cas se prévaloir de l'utilisation de sa carte par un tiers pour refuser le règlement total ou partiel du prix de son abonnement auprès du STADE LAVALLOIS MFC.

4 - PRIX

Le prix de l'abonnement est fixé selon le tarif en vigueur au jour de sa souscription ou de sa reconduction. Le prix est non révisable en cours de période d'abonnement, notamment quel que soit le nombre de matchs auxquels assistera l'ABONNÉ durant la période d'abonnement.

5 - PAIEMENT – MODALITÉS

Les abonnements sont payables d'avance au jour de leur signature par le PAYEUR ou de leur renouvellement. Le prix est communément payable par chèque bancaire ou carte bancaire si le paiement a lieu au siège du club. Le règlement est réputé réalisé lors de la remise des fonds à disposition du STADE LAVALLOIS MFC, c'est à dire le jour où le montant est crédité.

6 - RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le Règlement Intérieur du Stade Francis Le Basser, affiché à l'entrée de ce stade. Il s'impose au PAYEUR, à chaque ABONNÉ et à chaque UTILISATEUR. Le PAYEUR se porte par ailleurs garant du respect de ce règlement intérieur par tout bénéficiaire de son abonnement et tout utilisateur de sa carte.

7 – RESPONSABILITÉS

Le STADE LAVALLOIS MFC s'engage à exécuter les obligations à sa charge avec tout le soin en usage et les règles de l'art dans sa profession. Le STADE LAVALLOIS MFC s'engage à faire son possible à l'effet de fournir à chaque ABONNÉ et aux UTILISATEURS de sa carte, l'accès au Stade Francis Le Basser pour les matchs auxquels l'abonnement donne droit. Aussi, le PAYEUR, les ABONNÉS et les UTILISATEURS ne pourront rechercher la responsabilité du STADE LAVALLOIS MFC qu'en prouvant un comportement fautif. En tout état de cause, le STADE LAVALLOIS MFC ne répondra pas des dommages indirects et/ou immatériels tels que notamment les manques à gagner, les préjudices commerciaux, les pertes de clientèle et les pertes de commande. Au cas où la responsabilité du STADE LAVALLOIS MFC serait retenue pour quelque cause que ce soit, le montant des réparations mises à sa charge ne pourra excéder le prix de l'abonnement correspondant, sauf en cas de préjudice corporel. La responsabilité du STADE LAVALLOIS MFC ne pourra en aucun cas être recherchée en cas de force majeure. En tout état de cause, le STADE

LAVALLOIS MFC restera étranger à tous litiges pouvant opposer le PAYEUR, chaque ABONNÉ et/ou tout UTILISATEUR à des tiers. Le PAYEUR, chaque ABONNÉ et les UTILISATEURS déchargent par ailleurs le STADE LAVALLOIS MFC de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement de la carte d'accès au Stade Francis Le Basser lorsque celle-ci est installée sur des matériels en liaison avec des systèmes informatiques, tout dysfonctionnement étant alors présumé être causé par les dits systèmes informatiques (matériels et logiciels).

8 - MODIFICATIONS DES CONDITIONS CONTRACTUELLES LORS DE LA RECONDUCTION DES ABONNEMENTS

En cas de reconduction de l'abonnement, le tarif adulte s'appliquera automatiquement et de plein droit aux enfants abonnés ayant atteint l'âge de 16 ans au cours de la saison sportive précédente. Le STADE LAVALLOIS MFC se réserve par ailleurs la possibilité de modifier les présentes conditions générales de l'abonnement et notamment son prix, à la fin de chaque saison. Dans ce cas, les modifications seront portées à la connaissance du PAYEUR par voie postale ou par voie de presse notamment dans les journaux locaux, sur le site internet <http://www.stade-lavallois.com>. En cas de modification, le payeur pourra procéder à la résiliation de son abonnement dans les conditions visées à l'article 10 ci-après. A défaut de résiliation du PAYEUR dans ce délai, le PAYEUR ayant envoyé son paiement, sera réputé avoir accepté la reconduction de son abonnement sous les nouvelles conditions générales et/ou tarifaires.

9 - SUSPENSION - INTERRUPTION DE SERVICES

Le STADE LAVALLOIS MFC se réserve le droit de suspendre un abonnement sans en retarder son terme, à tout moment, par simple avis, sans mise en demeure préalable, en cas de manquement par le PAYEUR, l'ABONNÉ, et/ou tout UTILISATEUR à l'une quelconque de leurs obligations telles que prévues aux présentes conditions générales. En tout état de cause, le rétablissement du service souscrit après suspension donnera lieu à la facturation de frais de remise en service définis dans les conditions tarifaires, à laquelle peut s'ajouter toute nouvelle garantie jugée utile par le STADE LAVALLOIS MFC.

10 - RÉSILIATION DES ABONNEMENTS / DURÉE / RECONDUCTION

Chaque abonnement est conclu pour toute la durée du Championnat de France. L'abonnement souscrit avec prélèvement automatique est ensuite reconductible d'année en année par tacite reconduction sauf dénonciation par lettre recommandée au service clients avec avis de réception adressée au moins 21 jours avant le dernier match de la saison du Championnat National, organisé au Stade Francis Le Basser. En cas d'inexécution par l'une ou l'autre des parties de l'une quelconque des obligations mises à sa charge par les présentes conditions générales, l'autre partie pourra adresser à la partie responsable de l'inexécution une mise en demeure, par lettre recommandée avec avis de réception, d'avoir à exécuter son obligation ou cesser son comportement prohibé. Si la mise en demeure reste sans effet à l'expiration d'un délai de 8 (huit) jours à compter de sa première présentation par les Services de la Poste, la partie victime de l'inexécution pourra résilier l'abonnement contrat à l'issue d'un préavis de 15 (quinze) jours par simple lettre recommandée avec accusé de réception. Toutefois, tout abonnement pourra être immédiatement résilié par le STADE LAVALLOIS MFC, par simple lettre recommandée avec accusé de réception, sans préjudice de toute action du STADE LAVALLOIS MFC en dommages et intérêts ni du recouvrement des sommes restant dues :

- en cas de fraude, fausse déclaration et/ou falsifications de pièces jointes par le PAYEUR et/ou l'ABONNÉ à l'occasion de la constitution et/ou souscription d'un abonnement ;
- en cas de fraude par l'ABONNÉ dans l'utilisation de sa carte ;
- en cas de violation du règlement intérieur du Stade Francis Le Basser par le PAYEUR, l'ABONNÉ et/ou l'UTILISATEUR ;
- en cas de force majeure.

En cas de résiliation d'un abonnement, quelle qu'en soit la cause, le STADE LAVALLOIS MFC se réserve le droit de réaffecter le numéro et la place de chaque ABONNÉ sans que celui-ci ne puisse s'y opposer. L'ABONNÉ devra par ailleurs restituer la carte à ses frais dans un délai de 8 jours à compter de la date de résiliation de l'abonnement.

11 - FORCE MAJEURE

Le STADE LAVALLOIS MFC se réserve la possibilité de suspendre, reporter et/ou résilier ses prestations, sans pouvoir craindre un quelconque recours émanant du PAYEUR, des ABONNÉS et/ou UTILISATEURS, lorsque l'exécution de la commande confirmée sera rendue impossible, en raison de tout cas de force majeure, de cas fortuit ou de tout autre événement de nature à retarder, empêcher ou rendre économiquement exorbitante l'exécution des engagements du STADE LAVALLOIS MFC, tels que inondation, incendie, tempête, grève, lock-out, actes de gouvernement.

12 - LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

L'ensemble des informations personnelles communiquées par chaque PAYEUR et/ou ABONNÉ fait l'objet d'un traitement informatique automatisé ayant été déclaré par le STADE LAVALLOIS MFC auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, conformément à la loi Informatique et Libertés du 06 janvier 1978. Ces données personnelles sont ainsi conservées dans un fichier informatique que le STADE LAVALLOIS MFC se réserve d'exploiter ou de commercialiser. A cet égard, le PAYEUR garantit avoir obtenu l'autorisation de chaque ABONNÉ de communiquer au STADE LAVALLOIS MFC leurs données personnelles telles qu'elles figurent sur le formulaire d'abonnement. Il est par ailleurs rappelé que chaque PAYEUR et/ou ABONNÉ dispose d'un droit d'accès, de rectification et de retrait sur toute donnée personnelle le concernant et un droit à s'opposer à leur commercialisation. Pour toute demande, le PAYEUR et/ou chaque ABONNÉ devra s'adresser au "Service Billetterie" dont les coordonnées figurent sur le formulaire d'abonnement